
LE PAIEMENT SANS CONTACT :

simple et pratique

Qu'est-ce que le paiement sans contact ?

La technologie sans contact est l'un des moyens, pour votre carte ou votre téléphone portable, de communiquer avec le terminal de paiement électronique d'un commerçant. Le paiement sans contact est une fonctionnalité intégrée dans un nombre croissant de cartes de débit, de crédit et prépayées. Certains téléphones portables peuvent aussi être configurés pour les paiements sans contact. Les téléphones portables peuvent contenir les informations de plusieurs cartes sans contact dans un « porte-monnaie » virtuel. Avant d'effectuer un paiement, c'est à vous de choisir la carte que vous préférez utiliser.



La technologie sous-jacente, communément appelée communication en champ proche (*near field communication*, NFC), permet l'utilisation sans contact d'une carte ou d'un téléphone portable. Lors d'une transaction sans contact, les informations sont échangées et transmises par ondes radio entre la carte ou le téléphone portable et le terminal de paiement.

Les cartes et téléphones portables sans contact permettent de réaliser des paiements en tenant simplement la carte ou le portable à proximité d'un point particulier du terminal de paiement du commerçant. Sur le terminal, un voyant lumineux ou un bip sonore indique au consommateur que le paiement a été effectué. Cependant, un contrôle de sécurité aléatoire peut avoir lieu de temps en temps. Ce contrôle périodique vise à assurer que c'est bien vous, l'utilisateur autorisé, qui faites le paiement avec la carte ou le téléphone portable sans contact.

Quels sont les avantages du paiement sans contact ?

Le sans contact accélère le processus de paiement et réduit donc le temps passé à faire la queue. Les paiements sans contact présentent en

outre les mêmes avantages que ceux des paiements classiques par carte à puce et code PIN.

La vitesse et la facilité du sans contact favorisent encore davantage le recours aux paiements électroniques. Lorsque les transactions sont de faible valeur, il n'est plus nécessaire d'avoir de la monnaie sur soi ou d'acheter des tickets prépayés pour utiliser les transports publics.

Comment puis-je savoir si je dispose du « sans contact » sur ma carte ou mon téléphone portable ?

Une carte équipée de la fonctionnalité sans contact ressemble à la carte classique à puce et code PIN mais un ou plusieurs pictogrammes « sans contact » y figurent. Les cartes sans contact comportent généralement la marque suivante, appelée l'Indicateur Sans Contact :



L'Indicateur Sans Contact est la propriété d'EMVCo, LLC, qui en autorise l'usage.

La fonctionnalité de paiement sans contact peut soit faire partie intégrante d'une carte de paiement ou d'un téléphone portable, soit être mise à disposition sur une carte ou un téléphone portable séparé. Elle est en revanche toujours liée à un compte de paiement (c'est-à-dire un compte de carte de crédit ou de débit). Si vous souhaitez utiliser le sans contact, votre prestataire de services de paiement¹ vous indiquera comment cela fonctionne.

Où puis-je utiliser le paiement sans contact ?

La technologie sans contact, d'ores et déjà introduite dans un certain nombre de pays européens, est disponible chez de nombreux commerçants, dans divers distributeurs automatiques, parcmètres, transports publics, etc.

¹ C'est-à-dire votre banque ou émetteur de carte

Il vous suffit de rechercher la marque suivante, appelée le Symbole Sans Contact :



Le Symbole Sans Contact est la propriété d'EMVCo, LLC, qui en autorise l'usage.

Le Symbole Sans Contact indique le point du terminal de paiement près duquel vous devez tenir votre carte ou votre téléphone portable.

Comment les paiements sans contact sont-ils sécurisés ?

Les paiements sans contact par carte disposent des mêmes caractéristiques que celles de la carte classique à puce et code PIN et le traitement des transactions passe par les mêmes réseaux sécurisés. Les paiements sans contact par téléphone portable bénéficient aussi d'éléments de sécurité comparables.

Pour une sécurité accrue, votre prestataire de services de paiement fixe un plafond des dépenses que vous pouvez effectuer sans utiliser un code PIN, un code mobile ou votre empreinte digitale à des fins de vérification. Pour les transactions supérieures à ce plafond, vous êtes invités à saisir votre code PIN, code mobile ou à utiliser le lecteur d'empreintes digitales de votre téléphone portable. Bien que les paiements sans contact de faible valeur ne requièrent généralement pas la saisie d'un code PIN sur le terminal de paiement, vous pouvez être appelé(e) à le faire après un certain nombre de transactions afin de vérifier votre identité et prévenir la fraude.

Outre ces précautions, vous devez toujours prendre les mesures nécessaires pour conserver en un endroit sûr votre code PIN ou mobile et toute autre information en matière de sécurité. En cas de perte ou de vol de votre carte ou de votre téléphone portable, il est vivement recommandé d'en avvertir votre prestataire de services de paiement (c'est-à-dire la banque ou l'émetteur de carte) le plus rapidement possible.

La législation européenne limite la responsabilité du consommateur à 150 euros en cas de paiements frauduleux ou indésirables. Ce plafond devrait être abaissé d'ici fin janvier 2018. Le consommateur peut même être mieux protégé par les législations nationales. Par ailleurs, les prestataires de services de paiement peuvent

offrir à leurs clients une meilleure protection, voire une protection totale, en matière de responsabilité en cas de fraude.

Il est peu probable qu'un paiement soit effectué plusieurs fois dans la mesure où le terminal doit être préparé pour chaque transaction, soit par le caissier du commerçant,



soit par vous-même à un terminal non surveillé. Le risque d'initier sans le vouloir un paiement sans contact au terminal d'un commerçant est également minime puisque la carte ou le téléphone portable doit être tenu à quelques centimètres du terminal.

Informations supplémentaires

- Si vous suspectez une fraude, constatez des anomalies ou rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à prendre immédiatement contact avec votre prestataire de services de paiement. Il vous fournira les informations nécessaires, parmi lesquelles le montant maximum au titre de votre responsabilité en cas de paiements frauduleux ou indésirables et comment obtenir un remboursement. Demandez à votre prestataire de services de paiement le plafond fixé pour les transactions sans contact.
- Vous pouvez toujours demander à votre prestataire de services de paiement une carte qui ne dispose pas de la fonction de paiement sans contact. Sur votre téléphone portable, vous pouvez également activer ou désactiver la fonctionnalité sans contact quand vous le voulez. Quelle que soit votre décision, c'est vous qui choisissez d'utiliser ou non le paiement sans contact.